

Que l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot appuie la motion de l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Nugent), c'est son affaire. Qu'il soit conservateur, c'est son affaire. Qu'il soit Canadien français ou qu'il se réclame d'être Canadien français, nous avons toujours de droit d'en douter nous autres mêmes.

• (3.40 p.m.)

Monsieur l'Orateur, ces gens-là sont constamment prêts à soulever des questions et à amplifier le problème. Ce qui s'est produit, dans le journal *Le Droit*, sous la signature de Marcel Pépin, s'est produit peut-être pas contre le député d'Edmonton-Strathcona, mais contre le chef de l'opposition lui-même (M. Diefenbaker) dans la presse anglaise de Toronto et même de tout le Canada. A-t-on songé un moment à soulever la question à la Chambre? Jamais! Le député d'Edmonton-Strathcona et le député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) ont-ils songé à citer à la barre de la Chambre des communes M. Dalton Camp qui est en train de démolir le chef de l'opposition dans tout le Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je demande à l'honorable député de s'en tenir à la motion présentement à l'étude et j'ai l'impression, dans le moment, qu'il envenime le problème.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas mon intention d'envenimer le problème, j'ai tout simplement l'intention de dire les faits à des gens qui soulèvent, à la Chambre, des questions qui ne devraient pas l'être.

Je partage l'avis du député à l'effet que si un député se sent attaqué personnellement, dans son intégrité, dans son honneur, qu'il ait le droit de citer à la barre de la Chambre des communes n'importe lequel des journalistes, qu'il soit de langue française ou de langue anglaise. Par ailleurs, conclure que dans cet article de fond le député a été pris à partie, c'est là autre chose. Que le journaliste ait vu, comme il l'a mentionné lui-même, des signaux entre des journalistes et le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer), qu'il ait des signaux entre sourds et muets de temps en temps, c'est normal que nous voyions cela—les sourds à la Chambre et les muets de la tribune de la presse—seulement ces gens-là ont quand même le droit d'écrire, et nous devons le reconnaître, même si nous n'aimons pas la façon dont ils le font. C'est ce que le député d'Edmonton-Strathcona devrait reconnaître.

Nous avons déjà vu, nous, des journalistes, qui étaient à la tribune de la presse déjà,

s'attaquer à des politiciens, s'attaquer à des députés de la Chambre, et à un moment donné ils sont élus députés. Le député d'Hochelaga (M. Pelletier) est peut-être l'un de ceux qui a écrit le plus contre les députés lorsqu'il était journaliste, et aujourd'hui vous le voyez bien tranquillement assis à son siège, il ne parle plus, il admire la députation, il aime les députés, il n'écrit plus contre eux.

Monsieur l'Orateur, je crois que nous devrions mettre cela de côté, même si vous avez déclaré cette motion recevable afin de ne pas créer un précédent. A mon avis ce serait créer un précédent que d'accepter d'envoyer Marcel Pépin au comité des privilèges et élections.

Remarquez bien, monsieur l'Orateur, que mon intention n'est pas du tout de défendre personnellement Marcel Pépin, non, mais de défendre l'esprit de liberté qui doit exister au sein de la presse dans une démocratie bien comprise.

C'est pour cette raison que je demanderai aux députés de mon groupe de voter contre cette motion. Si jamais une question plus importante, plus litigieuse, plus grave, survient à la Chambre, cela ne veut pas dire que le vote que nous donnerons contre cette motion sera naturellement et nécessairement le même en toute occasion. Tout dépend de la gravité de l'accusation et, dans les circonstances, je crois que la gravité n'est pas suffisante pour nous inciter à appuyer le député d'Edmonton-Strathcona et c'est pourquoi nous nous proposons de voter contre sa motion.

[Traduction]

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, en deux mots: nous n'avons pas l'intention d'appuyer la motion. L'objet du débat, semble-t-il, est d'accorder à un article à peu près sans valeur un intérêt et une attention qu'il n'a jamais mérités. En appuyant la motion, nous aurions peut-être alors la tentation, je crains bien, de tomber dans le même piège, c'est-à-dire de chercher dans les journaux des commentaires qui nous paraissent défavorables. Nous y passerions le plus clair de notre temps durant une année entière.

Des voix: Le vote.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, d'après les commentaires des porte-parole des divers partis et les applaudissements qui fusent du côté du gouvernement, le rejet de la motion semble maintenant chose assurée. Dans ce cas, je conseillerais au député d'Edmonton-Strathcona de ne pas se décourager car cela lui permettra de revenir à la charge demain.